

Par Courriel

Madame Nathalie Durand
Juriste
Département de l'économie, de l'innovation, de
l'emploi et du patrimoine
Avenue de Beaulieu
1014 Lausanne

Pully, le 30 octobre 2025

Consultation – Modification du Code civil – inscription de l'autorité parentale

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 3 octobre 2025 relatif à la modification du Code civil, de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration et de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres dont le but est l'inscription automatique de l'autorité parentale dans les registres du contrôle des habitants.

Cette évolution, considérée comme logique, ne suscite pas de remarques de la part de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Toutefois, l'UCV recommande de veiller à limiter autant que possible le travail de saisie et de ressaisie lié au contrôle des habitants, notamment en s'appuyant sur des solutions informatiques adaptées. Au surplus, nous vous remercions de prendre en considération les questions remontées par l'AVDCH en ce qui concerne la mise en œuvre pratique.

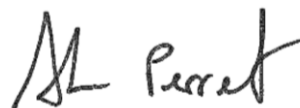
En vous remerciant d'avoir consulté notre association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste

Copie : AVDCH